

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 MIX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB: MOTO CLUB DE SAINT MIHIEL

E-MAIL: mcsaintmihiel.president@gmail.com

TÉLÉPHONE: 0631262618

ORGANISATEUR TECHNIQUE:

N° D'ÉPREUVE FFM: 638

DATE: 21 AVRIL 2025

LIEU: SAINT-MIHIEL

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	CASSIN JEROME	Licence : 062806
Président du Jury ou Arbitre*	GOUX JEAN NOEL	Licence : 205464
Membre du Jury	JANODET JEAN-PHILIPPE	Licence : 239843
Membre du Jury	DEFOORT CLAUDE	Licence : 131437
Commissaire technique responsable	PROCUREUR Océane	Licence : 429769
Responsable du chronométrage	CASSIN CHLOE	Licence : 266214

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	ÂGE MINI	ÂGE MAXI	CYLINDRÉS	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
85 KIDS	9	12	85CC 2T, 150CC 4T	CHAMPIONNAT GRAND-EST
85 ESPOIRS	12	15	85CC 2T, 150CC 4T	CHAMPIONNAT GRAND-EST
QUADS	15		250CC 2T OU 4T à 450CC 2T OU 4T	CHAMPIONNAT GRAND EST
LIGUE 125CC	13		125 CC 2T	CHAMPIONNAT ALSACE-LORRAINE
LIGUE 250CC/450CC	13 OU 15 *		450CC : CLASSE 1,4 : 250CC 2T, 300CC 2T, 350CC 4T, 450CC 4T 250CC : CLASSE 2 : 125CC 2T, 144CC 2T, 150CC 2T, 250CC 2T, 250CC 4T	CHAMPIONNAT ALSACE-LORRAINE
TROPHEE 250CC	15		144CC 2T, 150CC 2T, 250CC 2T, 250CC 4T	CHAMPIONNAT ALSACE-LORRAINE
TROPHEE FEMININES	13 OU 15 *		CLASSE 2, 3 ET 4 125CC JUSQU'A 450CC 4T	CHAMPIONNAT ALSACE-LORRAINE
MOTOS ANCIENNES	13 OU 15 *		CLASSE 2, 3 ET 4 125CC JUSQU'A 500CC	CHAMPIONNAT ALSACE-LORRAINE
* 13 ans = 125cc 2T et 15 ans > 125cc 2T				

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **HUNTZINGER PIERRE MARC**

Nombre de secouristes **14**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **VERDUN**

Temps de trajet (en min) **30**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Terrain de Gobessart**

Adresse **Saint-Mihiel (55300)**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1850**

Largeur minimum de la piste **6**

Largeur de la grille **45**

Longueur de la ligne droite de départ **90**

Nombre d'OCP* **18**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : **36**

En manche : **30**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **28/02/2025**

Moto Club de Saint Mihiel

VISA DE LA LIGUE

DATE: **13.03.2025**

LIGUE MOTO GRAND EST

Maison Régionale des Sports

13, rue de la République

54510 TOMBLAINE

Tél : 03 83 18 87 68

Fax : 03 83 18 87 69

P.O. Costitch Richel

VISA DE LA FFM

DATE: **17/03/2025**

NUMÉRO: **25/0269**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org